

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 02 octobre 2000

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 14 + 1 pouvoir

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. PREVOT, MEYER-KUHN, GOETZ, ISEL, WINLING,
RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : MM. BABILON, ATZENHOFFER, -excusés-

M. NEUHARD (excusé) avait donné pouvoir à M. LOGEL.

DEL. N° 54/2000

OBJET : ETUDE TOURISTIQUE DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE THERMAL

Le Secrétariat d'Etat au Tourisme a lancé un programme qui vise à aider chaque station thermale intéressée à mieux définir ses problématiques de développement touristique, son positionnement marketing et les éléments essentiels de sa stratégie de développement.

Complémentaire des actions menées au sein de la filière thermale proprement dite, il vise, en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, à assurer un repositionnement touristique de la station dans le but de répondre à des clientèles de plus en plus exigeantes, de les fidéliser et d'en attirer de nouvelles.

Il comprend la réalisation d'un diagnostic financier, technique et économique préparatoire à un séminaire réunissant tous les décideurs locaux ; ce dernier doit déboucher sur la rédaction d'une note de synthèse reprenant en particulier les décisions d'actions qui y auront été prises, et éventuellement, les moyens de leur mise en œuvre.

Le coût moyen estimé de réalisation d'un diagnostic est chiffré à 150 000 F.
L'Etat (Direction du Tourisme/DATAR) intervient à hauteur de 50%, soit 75 000 F maximum.

Le Conseil Général pourrait intervenir (développement local) à hauteur de 50% de la charge locale, soit 37 500 F.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à introduire un dossier de candidature auprès du Secrétariat au Tourisme pour la réalisation d'un diagnostic touristique stratégique de la station thermale de Morsbronn-les-Bains ;

- de charger le Président de solliciter les aides financières auprès de l'Etat et du Conseil Général ;

- **d'autoriser le Président à engager les consultations en vue de la passation d'un marché négocié avec le ou les consultant(s) chargé(s) de l'élaboration du diagnostic**
- **de charger le Président de la rédaction des cahiers de charges des missions correspondantes ;**
- **d'autoriser l'engagement des dépenses nécessaires au séminaire prévu pour l'élaboration du diagnostic.**



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 03 octobre 2000
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a series of loops and a final flourish.